

Bilan 2022-2024 des signalements de violences sexistes, sexuelles, discriminatoires et de harcèlement moral

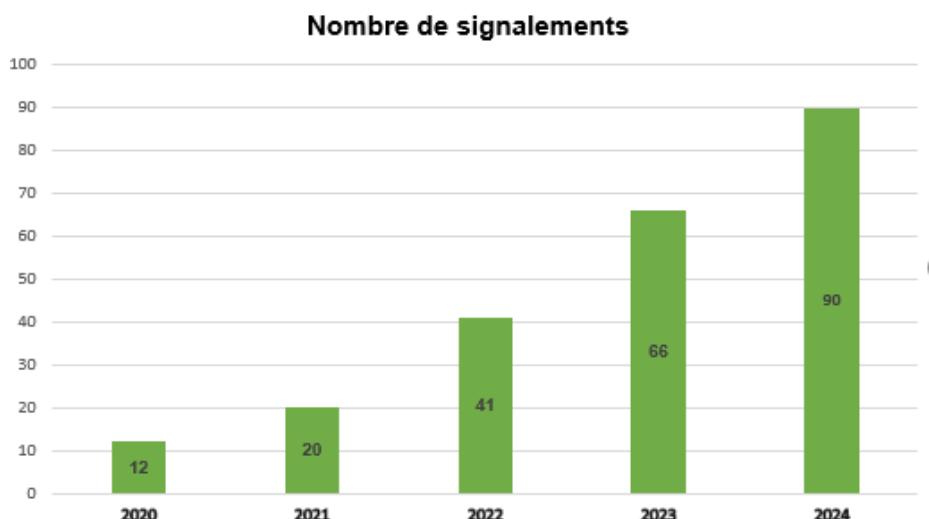
Mission égalité

Un dispositif mieux connu et de plus en plus saisi

Entre 2020 et 2024, les deux cellules de recueil des signalements d'actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes pour les étudiant·es et pour les personnels ont enregistré 229 signalements.

L'augmentation du volume des signalements reste constante. Cependant la courbe d'augmentation réduit sa vitesse. Les signalements ne sont plus multipliés par deux chaque année mais continuent de progresser. Le nombre de signalements reste élevé et nécessite des ressources matérielles à la hauteur de la demande. En 2024 les cellules ont été renforcées par le recrutement de la chargée de mission égalité et lutte contre les violences sexistes et sexuelles et les discriminations. Cette création de poste s'est avérée utile et pertinente. Avec le renforcement des cellules d'écoute, il a été possible de gérer le volume des signalements ce qui aurait été impossible avec les ressources précédentes.

Après 3 ans de travail continu au sein de la Mission Égalité nous pouvons conclure à un certain niveau de succès des campagnes de communication déployées pour faire connaître le dispositif, campagnes qui ont aussi été soutenues de façon transversale par d'autres services et les composantes de l'université concernées, notamment notre réseau de sentinelles égalité.



Champ : ensemble du personnel et des étudiant·es de l'Université Gustave Eiffel
Source : dossiers de signalement, Mission égalité, Université Gustave Eiffel

A noter que d'une façon générale, chaque signalement se rapporte à un dossier.
Par convention, un dossier peut concerner une ou plusieurs personnes qui signalent, une ou plusieurs victimes, une ou plusieurs personnes mises en cause.

Principales caractéristiques des signalements

Types de faits de violence signalés

3 signalements sur 4 recueillis entre 2021 et 2023 concernaient des faits supposés de violences sexistes, sexuelles. Entre 2022 et 2024 nous voyons un changement dans la tendance sur le types de signalements que nous avons reçus et traités. Pour la période analysée, les faits de violences sexistes et sexuelles restent majoritaires dans nos signalements mais constituent seulement la moitié des signalements de la période.

Une augmentation significative est visible dans les faits de harcèlement moral. Sur les 28 signalements de harcèlement moral renseignés en 2024 la majorité des victimes sont des femmes. Les personnes qui sont mises en cause pour des faits de harcèlement moral sont des hommes pour 55% et des femmes pour 45%. Sur l'ensemble des faits signalés en 2024 nous constatons que dans 18 sur les 28 situations il existe un lien hiérarchique ou de subordination entre la personne mise en cause et la personne qui signale.

Nous pouvons nous interroger sur le caractère sexiste des situations de harcèlement moral quand les femmes sont majoritairement victimes de cette forme de violence au travail

Nous signalons aussi un autre phénomène en augmentation : les signalements qui concernent des faits de discriminations. La période 2021-2023 montre déjà une présence des phénomènes de discrimination en raison des origines ainsi que des faits de racisme. En 2024, le dispositif a été sollicité pour des faits de racisme mais aussi pour un certain nombre de situations des étudiant·es étrangèr·es qui ont rencontré des difficultés administratives. Nous avons pu les orienter vers notre Service de Relations Internationales et à la permanence du CIDFF pour l'accompagnement dans les démarches. Les signalements nous ont permis de développer le travail transversal avec le SRI.

Types de faits de violence signalée*		2022	2023	2024	Total
Violences sexistes ou sexuelles	Agissements ou injures sexistes, lesbophobes ou homophobes, exhibitionnisme, voyeurisme, prostitution			27	
	Harcèlement sexuel**	6	21	17	44
	Agression sexuelle ou tentative d'agression sexuelle			8	
	Viol ou tentative de viol			3	
	Violences au sein du couple ou violences intrafamiliales	nr	7	6	13
Sous-total					95
Violences sexistes ou sexuelles					
Violences discriminatoires à caractère raciste, lgbtphobe ou en raison d'un ou de plusieurs autres critères de discrimination prévus par la loi					32
<i>dont violences à caractère raciste</i>		nr	4	8	12
Harcèlement moral		7	6	28	41
Non renseigné		0	5	3	8
Autres (dysfonctionnements encadrement, problème notation, propos agressifs, agression physique, menaces de mort, etc.)		7	6	8	21
Total signalements		41	66	90	197

Champ : ensemble du personnel et des étudiant·es de l'Université Gustave Eiffel
 Source : dossiers de signalement, Mission égalité, Université Gustave Eiffel

*Il s'agit des faits caractérisés supposés des violences relatées dans le cadre du recueil des signalements.

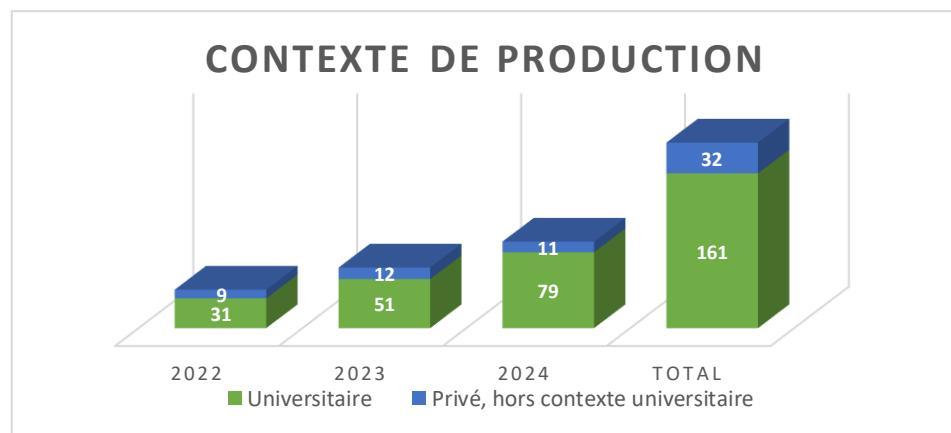
**cf. Article 222-33 du Code pénal ; Article 6 ter de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires. Loi dite loi Le Pors ; Article L1153-1 du Code du travail.

Pour un dossier de signalement, il y a très souvent plusieurs faits de violence signalée. Ici, n'a été comptabilisé que le fait le plus grave aux yeux de la loi.

Contexte de production des faits signalés

La grande majorité de nos signalements font référence à des situations que se sont produites dans des contextes universitaires. Pour l'année 2024 nous comptons presque 90% de signalements de ce type. Il peut s'agir de violences au travail, pendant les cours, à l'occasion d'un stage, de cyberviolences, etc.

Une hypothèse pour expliquer la diminution de la proportion des faits hors contexte universitaire est la mise en place des permanences du CIDFF qui permettent à notre communauté universitaire de disposer d'un espace pour être accompagné pour des situations qui relèvent des autres cadres, notamment de leur vie privée.



Champ : ensemble du personnel et des étudiant·es de l'Université Gustave Eiffel

Source : dossiers de signalement, Mission égalité, Université Gustave Eiffel

Pour un dossier de signalement, il peut y avoir plusieurs contextes de production des faits signalés. Par ailleurs, pour certains dossiers, le contexte de production des faits signalés n'est pas connu.

Genre supposé et statut des victimes

Entre 2022 et 2024 :

- 75 % des victimes sont des femmes seules ;
- Plus de la moitié des victimes sont des étudiant·es seul·es.

Genre supposé des victimes	
2022-2024	
Femme	148
Homme	23
Autres situations (par exemple : nombre ou genre des victimes indéterminés)	26
Total	197

Champ : ensemble du personnel et des étudiant·es de l'Université Gustave Eiffel

Source : dossiers de signalement, Mission égalité, Université Gustave Eiffel

**Les autres situations correspondent aux dossiers où il n'y a pas qu'une seule victime identifiée. Il peut s'agir de plusieurs victimes du même genre ou de genre différent.*

Statut des victimes				
	2022	2023	2024	Total
Etudiant-e	18	40	46	104
Agent-e	12	14	34	60
Autres situations (par exemple : nombre ou statut des victimes indéterminés)	11	12	10	33
Total	41	66	90	197

Champ : ensemble du personnel et des étudiant·es de l'Université Gustave Eiffel
Source : dossiers de signalement, Mission égalité, Université Gustave Eiffel

**Les autres situations correspondent aux dossiers où il n'y a pas qu'une seule victime identifiée. Il peut s'agir de plusieurs victimes du même statut ou de statut différent.*

Genre supposé et statut des personnes mises en cause

Entre 2022 et 2024 :

- Plus de 50 % des personnes mises en cause sont des hommes seuls ;
- Nous avons une légère progression des signalements avec des mises en causes multiples.
- De nombreux signalements mettent en cause plusieurs personnes de genre et de statut identique (exemple : plusieurs agents) ou différent (exemple : deux agent·es et un groupe d'étudiant·es ou une entité). Des signalements mettent aussi en cause parfois des institutions comme notre Université ou d'autres administrations publiques comme les Préfectures.

Genre supposé des personnes mises en cause	
	2022-2024
Femme	30
Homme	102
Autres situations (par exemple : nombre ou genre des personnes mises en cause indéterminés, des mises en causes déjà connus « récidivistes »)	65
Total	197

Champ : ensemble du personnel et des étudiant·es de l'Université Gustave Eiffel
Source : dossiers de signalement, Mission égalité, Université Gustave Eiffel

**Les autres situations correspondent aux dossiers où il n'y a pas qu'une seule personne mise en cause. Il peut par exemple s'agir de plusieurs personnes mises en cause du même genre ou de genre différent.*

Statut des personnes mises en cause				
	2022	2023	2024	Total
Etudiant·e	8	16	18	42
Agent·e	8	21	43	72
Proche ou connaissance, hors contexte universitaire	3	13	6	22
Autres situations (par exemple : nombre ou statut des personnes mises en cause indéterminés)	22	16	23	61
Total	41	66	90	197

Champ : ensemble du personnel et des étudiant·es de l'Université Gustave Eiffel

Source : dossiers de signalement, Mission égalité, Université Gustave Eiffel

**Les autres situations correspondent aux dossiers où il n'y a pas qu'une seule personne mise en cause. Il peut par exemple s'agir de plusieurs personnes mises en cause du même statut ou de statut différent. Il peut arriver aussi que la personne mise en cause soit une personne juridique.*

Principales actions réalisées

Modalités de première saisine

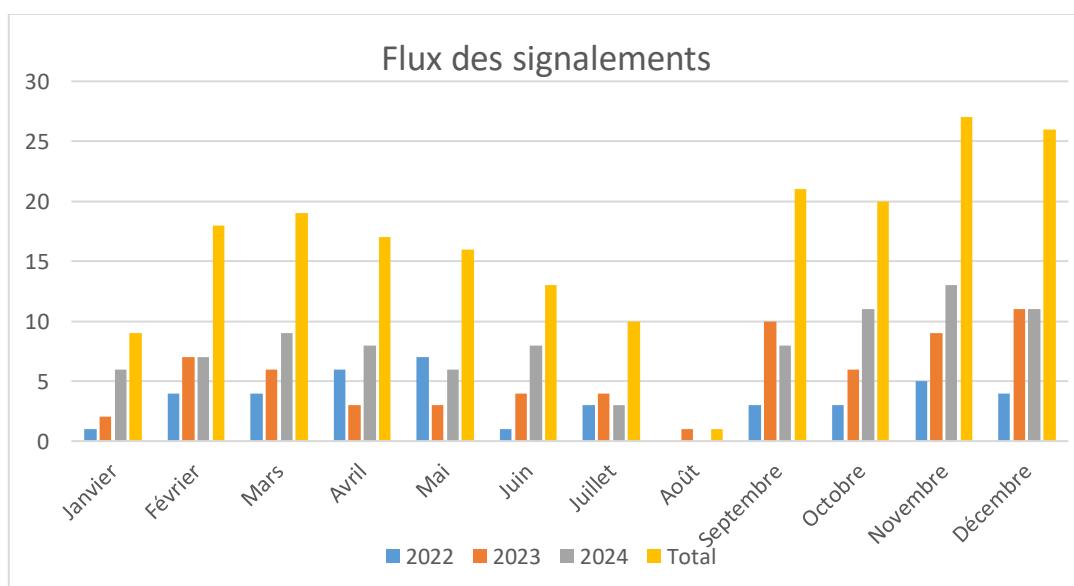
Entre 2022 et 2024 :

Plus d'un tiers des signalements ont été réalisés via les adresses courriels génériques de signalement dédiées : vieetudiante.harcelement@univ-eiffel.fr et drh.harcelement@univ-eiffel.fr. Un autre tiers des signalements arrivent à l'adresse mail mission.egalite@univ-eiffel.fr et le dernier tiers correspond majoritairement à des sollicitations en direct des membres de la mission égalité.

Concernant la répartition dans l'année des signalements, la tendance est confirmée par rapport au dernier bilan : la majorité des signalements se déroulent au 1^{er} semestre de l'année universitaire avec un pic autour de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, le 25 novembre et une légère augmentation est enregistrée aussi autour du 8 mars.

Modalités de saisine des cellules de recueil des faits signalés				
	2022	2023	2024	Total
vieetudiante.harcelement@univ-eiffel.fr ou drh.harcelement@univ-eiffel.fr	10	30	39	79
Adresses courrielles individuelles de membres des cellules de signalement	15	19	19	53
mission.egalite@univ-eiffel.fr	8	13	25	46
Autres	8	4	7	19
Total	41	66	90	197

Source : dossiers de signalement, Mission égalité, Université Gustave Eiffel



Source : dossiers de signalement, Mission égalité, Université Gustave Eiffel

Statut des personnes qui signalent

Entre 2022 et 2024, la majorité des signalements ont été réalisés par les victimes directes des situations concernées. Nous notons une augmentation significative du nombre de victimes qui signalent d'elles-mêmes. Pour la mission égalité, cette donnée peut également indiquer une meilleure connaissance de l'existence du dispositif de signalement de la part de notre communauté. Sur les 55 victimes ayant signalé directement, presque 70 % sont des étudiantes.

Parmi les témoins ayant signalé, une proportion a eu connaissance des faits grâce à son rôle de sentinelle. En 2024, 12 signalements ont été remontés au dispositif par nos sentinelles, soit près de 10% du total des signalements de l'année et un tiers des signalements a été fait par des tierces personnes, autres que les victimes.

Statut des personnes qui signalent				
	2022	2023	2024	Total
Victime	17	33	52	102
Témoin	24	33	38	95
Non renseigné	0	0	0	0
Total	41	66	90	197

Source : dossiers de signalement, Mission égalité, Université Gustave Eiffel

Statut des signalements

En mai 2025, la majorité des signalements, dont la première alerte se situe entre 2022 et 2024, sont clôturés. 12 dossiers sont encore en cours de traitement (réunion de l'instance disciplinaire notamment, des mesures actées telles que des recadrages en cours d'être faits sur des dossier qui ont eu lieu en décembre 2024). Nous devons signaler que notre section disciplinaire possède à l'heure actuelle un retard important dans le traitement des dossiers qui lui ont été envoyés par la cellule de traitement. Pour ce bilan nous avons aussi certains dossiers qui ne sont pas clos du fait qu'il y a des suivis des situations qui sont encore en cours au niveau de la cellule d'écoute.

Un dossier clôturé peut avoir été traité dans le cadre de mesures de recadrage, disciplinaires ou encore d'orientation. Il peut aussi s'agir d'un dossier non résolu où par exemple la victime n'a pas souhaité donner suite aux démarches entamées.

Statut des signalements				
	2022	2023	2024	Total
Clôturé	40	64	78	182
En cours	1	2	12	15
Total	41	66	90	197

Source : dossiers de signalement, Mission égalité, Université Gustave Eiffel

Mesures d'écoute et de traitement

La proportion des signalements qui donnent lieu à un rdv d'écoute reste similaire aux années précédentes. Nous pouvons remarquer que nous avons une augmentation significative des dossiers qui sont transmis à la cellule de traitement des faits signalés. La cellule de traitement a vu doubler le volume des dossiers à traiter entre 2023 et 2024.

En 2023, 1 dossier de signalement sur 3 transmis à la cellule de traitement des faits signalés a donné lieu à la saisine d'une instance disciplinaire. En 2024 cette proportion a diminué à 1 sur 5.

Les membres des cellules d'écoute continuent à orienter les victimes vers des dispositifs de soutien, tant internes de l'université comme les psychologues du SSU ou la psychologue et médecine du travail que des dispositifs externes comme la CNAE pour les étudiantes et les services psychologiques de Pro-Consult. La permanence du CIDFF reste aussi une orientation précieuse pour les personnes qui en ont besoin.

Mesures d'écoute et de traitement mises en œuvre				
	2022	2023	2024	Total
Entretien avec un binôme d'écoute	15	27	47	89
Dossier de signalement transmis à la cellule de traitement des faits signalés	nr	15	30	45
Réunion commune de traitement des faits signalés	5	17	10	32
Recadrage de la ou des personnes mises en cause	20	23	23	66
Mesures conservatoires	1	3	/	4
Enquête interne	4	5	2	11
Saisines instance disciplinaire	1	5	6	12
Sanctions disciplinaires	1	4	3	8
Autres mesures de protection	4	2	/	6
Signalement article 40*	1	2	/	3

Orientation interne et externe réalisée de façon quasi systématique avec une meilleure connaissance des structures locales

Les mesures de recadrage peuvent être associées ou non à d'autres mesures de type disciplinaire

Source : dossiers de signalement, Mission égalité, Université Gustave Eiffel

* Signalement au Procureur de la République par le Président de l'université dans le cadre l'article 40 du Code de procédure pénale : « Toute autorité constituée, tout officier public ou fonctionnaire qui, dans l'exercice de ses fonctions, acquiert la connaissance d'un crime ou d'un délit est tenu d'en donner avis sans délai au procureur de la République et de transmettre à ce magistrat tous les renseignements, procès-verbaux et actes qui y sont relatifs. »